

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Les points 3 et 4 seront traités à 14h.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  M. le Président souhaite un heureux anniversaire à M. le député François Chérix.			
	2.	Dépôts  Interpellations: Pierre Volet, Jacqueline Rostan et consorts Postulat: Stéphane Montangero et consorts			
TRAITE	3.	(11_HQU_SEP) Heure des questions du mois de septembre 2011, à 14 heures			
OA	4.	(388) Exposé des motifs et projet de décret abrogeant - le décret du 22 février 2011 ordonnant la convocation des électeurs pour définir le préavis du canton à la demande d'autorisation générale de centrale nucléaire dans le Niederamt (SO) et - le décret du 22 février 2011 ordonnant la convocation des électeurs pour définir le préavis du canton à la demande d'autorisation générale de centrale nucléaire à Mühleberg (BE) et - le décret du 22 février 2011 ordonnant la convocation des électeurs pour définir le préavis du canton à la demande d'autorisation générale de centrale nucléaire à Beznau (AG)(2ème débat)  (2ème débat): les trois décrets sont traités ensemble. La discussion n'étant pas demandée, les art. sont ainsi acceptés. Fin du 2ème débat. Au vote final, les trois projets de décret sont acceptés à l'unanimité.	DSE.	Bolay G.P.	
OA	5.	(GC 175) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de M. Eric Züger, nouveau député  Le rapport du Bureau est adopté à l'unanimité. M. Eric Züger, nouveau député peut ainsi prêter serment et rejoindre les rangs de son groupe politique.	GC	Martinet P.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(GC 174) Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal - 2e tour  Bulletins délivrés: 150 Bulletins rentrés: 130 Bulletin nul: 1 Bulletins valables: 129 Majorité absolue: 65 Bulletins blancs: 10 Est élue avec 69 voix, Mme Marie-France Crittin. Mme Mélanie Chollet Humberst obtient 50 voix.	GC	Feller O.	
RENV-CE	7.	(11_INT_534) Interpellation Jacques-André Haury au sujet de l'arrêté du 29 juin 2011 sur la planification hospitalière : quand l'idéologie alimente l'étourderie (développement)  M. le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard apporte quelques informations que M. le député Haury ne considère pas comme une réponse définitive. L'interpellation est ainsi transmise au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	8.	(11_INT_535) Interpellation Jacques Nicolet - Engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe, le Conseil d'Etat entend-il prendre le taureau par les cornes ? (pas de développement)			
RENV-CE	9.	(11_INT_536) Interpellation Frédéric Haenni - Une certaine équité sera-t-elle respectée dans le financement des projets du canton ? (développement)			
RENV-CE	10.	(11_INT_537) Interpellation Pierre-Alain Favrod - La Commission Foncière Rurale fait-elle son travail en toute connaissance de cause ? (pas de développement)			
RENV-CE	11.	(11_INT_538) Interpellation Yves Ferrari - Quelles garanties d'une caution démocratique à la libération d'un demi milliard pour financer des projets pour le canton ? (développement)			
RENV-CE	12.	(11_INT_539) Interpellation Jean-Michel Favez - Quand la naïveté, la cupidité, voire la tentative de soustraction fiscale coûte à l'Etat, de quelle marge de manoeuvre celui-ci dispose-t-il pour faire endosser ces frais au principal intéressé plutôt qu'au contribuable? (pas de développement)			

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	13.	(11_MOT_143) Motion Nuria Gorrite et consorts - Pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes (développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			
OA	14.	(389) EMPD autorisant le Conseil d'Etat à aliéner aux Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA 590 actions de 2ème classe de la Compagnie du chemin de fer Vevey-Chexbres SA d'une valeur nominale de CHF 400.- pour un montant total de CHF 236'000.- (1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée avec une abstention. Art. 1 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 92 oui et 3 abstentions. (2ème débat): art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DINF.	Grognuz F.	
OA	15.	(398) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'000'000.- pour financer le solde de la correction de la route RC 761d entre Puidoux et les Thioleyres, sur le territoire des communes de Puidoux et des Thioleyres (1er débat)  (1er débat): entrée en matière acceptée. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 80 oui et 4 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 91 oui.	DINF.	Favez J.M.	
OA	16.	(377) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative au devenir de la fonction de voyer  Les conclusions du rapport de la Commission de gestion (acceptation) sont acceptées par 93 oui.	DINF.	Depoisier A.M.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	17.	<p>(410) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de 39.3 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (2e crédit-cadre cantonal) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat André Marendaz et consorts concernant les mesures de sécurité dans les compagnies ferroviaires privées des transports publics. Sont-elles encore adéquates ? Le canton compte-t-il mettre les moyens financiers suffisants afin de garantir une sécurité adéquate pour les employés et les utilisateurs ? (10_POS_221)(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat.            Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 93 oui, 2 non et 7 abstentions.            (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat.            En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 100 oui et 1 abstention.            Les conclusions de la commission (acceptation) sur le rapport du CE sur le postulat Marendaz sont acceptées avec une abstention.</p>	DINF.	Brélaz F.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	<p>(412) Exposé des motifs et projet de décret accordant à la Société des transports publics de la région lausannoise (tl) la garantie de l'emprunt de 34'100'000 de francs pour l'acquisition de cinq automotrices et pour les mesures de rénovation de mi-vie des dix-sept automotrices existantes de la ligne de métro m1 reliant les gares de Lausanne-Flon et Renens par les Hautes écoles ainsi que de 4'300'000 francs pour la part à charge des communes du matériel roulant acquis en 1991</p> <p>et</p> <p>portant de 226'950'000 francs à 288'000'000 francs la garantie de l'emprunt accordée à la Société des transports publics de la région lausannoise (tl) pour le financement de ses équipements</p> <p>(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière générale sur les deux décrets acceptée. 1er décret: Art. 1 à 5 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 88 oui et 4 abstentions. (2ème débat): art. 1 à 5 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 95 oui. (1er débat): 2ème décret: art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des 3/4 requise) est acceptée par 93 oui et 1 abstention. (2ème débat): art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 93 oui.</p>	DINF.	Brélaz F.	
RENV-CE	19.	<p>(10_POS_199) Postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne</p> <p>Les conclusions de la commission (prise en considération) sont acceptées à l'unanimité.</p>	DINF	Apothéloz S.	
TRAITE	20.	<p>(11_INT_484) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michele Mossi et consorts - Poursuivre le développement ferroviaire du canton de Vaud au-delà de Lausanne-Genève. Après avoir attendu trop longtemps, soyons pro-actifs avec nos cantons voisins !</p>	DINF.		

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	21.	(10_INT_435) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Yves Pidoux - RC 601: " il faut trouver la voie! "  Amdt Perrin à la détermination Pidoux suite à la réponse à l'interpellation accepté par 71 oui, 13 non et 24 abstentions. La détermination amendée est acceptée par 98 oui et 11 abstentions. Elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat.	DINF.		
RENV-T	22.	(11_INT_500) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod - Terre végétale et H144 font-elles bon ménage ?  Objet renvoyé à une séance ultérieure en raison de l'absence de l'interpellateur.	DINF.		27/09/2011
TRAITE	23.	(11_INT_487) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Marendaz et consorts - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !  Une détermination Marendaz suite à la réponse à son interpellation est acceptée avec quelques abstentions. Elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat.	DINF.		
TRAITE	24.	(11_INT_494) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Marendaz et consorts - Transports publics régionaux. N'oublions pas les régions périphériques !	DINF.		
REF-EM	25.	(312) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative Jean-Michel Dolivo et consorts visant à mettre hors-la-loi le dumping social et salarial pour les entreprises sous-traitantes dans l'adjudication des marchés publics et contre-projet de loi modifiant la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics(1er débat)  Selon l'art. 132 al. 4 de la Loi sur le Grand Conseil, le parlement vote sur le principe de l'innovation législative: par 59 oui (avec la voix du président), 58 non et 4 abstentions, le principe de changement est accepté. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 61 oui, 64 non et 2 abstentions. Cet objet est ainsi refusé à l'entrée en matière sur le principe de l'innovation législative (voir art. 132, al. 4 LGC).	DINF.	Wehrli L.	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	26.	(304) Exposé des motifs et projet de décret portant sur la validité de l'initiative populaire cantonale "Pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les actionnaires" du 24 août 2009 (1er débat)  (1er débat): entrée en matière décret B (oui) opposée à l'entrée en matière sur décret A (non): le projet B est préféré par 67 oui et 56 non. Au vote nominal, le précédent vote est confirmé par 68 oui et 57 non. Fin de séance, suite du 1er débat lors d'une prochaine séance.	DFIRE.	Amstein C. (Majorité), Mattenberger N. (Minorité)	27/09/2011
RENV-T	27.	(360) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2010	DFIRE	Wehrli L.	27/09/2011
RENV-T	28.	(11_PET_066) Pétition demandant une modification de la Loi sur les impôts directs cantonaux	DFIRE	Glutz F.	27/09/2011
RENV-T	29.	(11_PET_071) Pétition concernant les primes d'ancienneté et la Commission de réexamen des fonctions	DFIRE	Schwab C.	27/09/2011
RENV-T	30.	(10_INT_466) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Béatrice Métraux au nom du groupe des Verts - la télé, les Retraites Populaires et l'ECA, mariage réussi ?			27/09/2011
RENV-T	31.	(11_INT_496) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Mouquin et consorts - Maintien d'un office des poursuites dans le Gros-de-Vaud	DFIRE.		27/09/2011
RENV-T	32.	(10_POS_214) Postulat Jean-Jacques Truffer et consorts - Le partenariat public-privé, un mode de financement à valoriser	DFIRE	Bavaud S.	27/09/2011
RENV-T	33.	(10_MOT_118) Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Garantir l'accès à la justice et l'égalité des droits des employé(e)s de l'Etat de Vaud	DFIRE	Deriaz P. (Majorité), Grandjean P. (Minorité)	27/09/2011
RENV-T	34.	(10_MOT_113) Motion Grégoire Junod et consorts pour une loi sur les projets d'agglomération et la constitution d'un fonds cantonal d'investissement	DFIRE, DEC, DINF	Buffat M. (Majorité), Gorrite N. (Minorité)	27/09/2011

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	35.	(326) Rapport sur la politique des Ressources Humaines 2011-2015 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Philippe Leuba visant à obtenir un rapport sur les rémunérations effectives moyennes des différentes fonctions existantes dans l'administration vaudoise, sur leur niveau en comparaison avec celles allouées dans les autres administrations cantonales et avec celles octroyées dans le secteur privé (04/POS/128) - Mireille Aubert et consorts pour un congé adoption (07/POS/020) - du groupe libéral demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Etat (07/POS/033) - Sandrine Bavaud et consorts pour une véritable politique du personnel (08/POS/101) et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations : - Stéphanie Apothéloz : Quelles réponses aux revendications de la journée de l'égalité des salaires entre femmes et hommes (Equal Pay Day) du 10 mars 2009 ? (09/INT/204) - Yves Rapaz : Quelle est la croissance et la charge des Equivalents Temps Plein « ETP » à l'Etat de Vaud, au cours de ces dernières années, en comparaison intercantonale ? (09/INT/305)	DFIRE.	Vuillemin P.	27/09/2011
RENV-T	36.	(10_POS_215) Postulat François Payot et consorts - Pour un partage stimulant de la part cantonale de la RPLP avec les communes	DFIRE	Clot B.	27/09/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :